

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	1 (1913)
<b>Heft:</b>	10
<b>Artikel:</b>	Un fait divers
<b>Autor:</b>	J.C.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-248616">https://doi.org/10.5169/seals-248616</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Comité de l'Alliance se rendra compte de ce qu'il faut faire pour que les races latines, jusqu'ici peu nombreuses, se sentent aussi à l'aise que les autres dans ces séances. La présence de M<sup>me</sup> de Schlumberger — que nous autres, Suisses romandes, pouvons considérer comme notre représentante — dans le Comité, nous en est un sûr garant. D'autre part, les Associations nationales ne pourraient-elles choisir pour leurs déléguées des personnes comprenant les trois langues ? De cette façon, les traductions, qui font perdre un temps précieux, pourraient être réservées aux votations, résolutions, etc., et la simple discussion gagnerait en rapidité, et par conséquent en intérêt. Je sais bien d'ailleurs que cette question des langues est une des plus difficiles à résoudre dans ces réunions internationales, et que, comme l'écrivait une correspondante de *Votes for Women*, beaucoup de temps peut être employé à discuter sur des termes techniques, qui n'ont ni leur équivalent ni le même sens dans toutes les langues.

On s'est plaint aussi de ce qu'il ne ressortait pas des travaux du Congrès des résultats bien tangibles. J'accorde que des modifications de statuts, des règlements d'administration intérieure ne donnent pas lieu de faire des récits sensationnels à ceux qui disent : « Qu'a-t-on décidé à Budapest ? » et qui ne savent rien de l'organisation de l'Alliance ; j'accorde aussi que l'on a bien souvent longuement discuté sur des questions dont on finissait par remettre la solution au Comité. Mais il faut aussi se rendre compte que l'on ne traitait pas là, comme dans d'autres Congrès, des questions d'ordre scientifique et théorique : on faisait de la propagande — et abondamment ! — et on réglait le mieux possible, eu égard aux situations si différentes des pays affiliés, les questions d'intérêt commun. Puis, comme ailleurs, j'estime que ce n'est pas par les rapports lus et les communications déposées que les Congrès sont utiles, mais bien par les relations personnelles, le contact humain — au sens large du mot — qu'ils créent. N'est-ce rien d'avoir entendu Anna Shaw, parlé à Jane Addams, fait tant d'amitiés californiennes, autrichiennes, belges, alsaciennes, anglaises, hongroises, qui sont basées sur une aspiration commune ? Et n'était-ce rien d'entendre, dans ce vaste palais, battre le cœur de deux mille huit cents femmes pour le même idéal de justice ?

Enfin, ce qui est plus grave à mon avis, on a reproché bien à tort au Congrès d'être un Congrès aristocratique et capitaliste. Un journal socialiste de Vienne, l'*Arbeiter-Zeitung*, a publié un article qui critique des modistes et des employées de Budapest de s'être associées à des comtesses et à des millionnaires pour demander le droit de vote, au lieu de chercher à améliorer leur situation et leur salaire. « Comment, dit-il, dans un pays dans les usines duquel on travaille 16 heures, dans un pays où des femmes gagnent 20, 30, au plus 60 hellers par jour, où des jeunes filles manipulent du tabac de 2 heures du matin à 10 heures du soir, où des enfants de 6 ans sont employées à fabriquer des allumettes... n'y a-t-il rien de mieux à faire qu'à demander avec de riches étrangères les droits politiques ?... »

Non, il n'y a rien de mieux à faire. Les femmes de la campagne de Nagyváros, qui, leurs capuches grises sur la tête, siégeaient au milieu de nous, l'avaient bien compris. Ce n'est qu'avec l'arme du bulletin de vote que les ouvrières hongroises lutteront sûrement pour leur vie. Ce n'est que par le suffrage que la situation économique des femmes sera améliorée. Et les 30,000 francs votés d'enthousiasme en une matinée ne seraient qu'une goutte d'eau dans la mer de misères sociales, alors que dépensés pour le suffrage, ils peuvent réaliser des miracles. Je reviens de

Budapest, plus persuadée encore que je n'y avais été : le suffrage féminin est la clef de tout mouvement humanitaire, philanthropique ou social. Il nous le faut d'abord. Sans lui, nous ne pouvons rien. C'est mettre la charrue devant les bœufs que nous occuper d'antialcoolisme, d'égalité de la morale, de législation ouvrière, de protection de l'enfance... sans avoir le bulletin de vote. Conquérons-le d'abord. Unissons-nous pour cela. Abandonnons même, s'il le faut, momentanément nos tâches journalières, nos devoirs pourtant pressants, que nous reprendrons ensuite — quand nous l'aurons gagné — avec succès : en citoyennes alors, et en législatrices.

E. Gd.

*L'abondance des matières et la difficulté des communications pendant les vacances nous obligent à remettre à notre prochain numéro la publication de nos Chroniques féministes anglaise et française, ce dont nous nous excusons auprès de nos lecteurs, comme auprès de nos collaboratrices.*

(RÉD.)

## UN FAIT DIVERS

Les objections que l'on oppose aux revendications féministes ne sont bien souvent que des arguments forgés par les besoins de la cause, ou des préjugés admis par l'opinion publique, sans examen et sans contrôle ; aussi, lorsqu'on veut les saisir et les serrer de près, on les voit s'évanouir comme des fantômes. Un fait, qui s'est passé récemment, à la Chaux-de-Fonds, nous en fournit une nouvelle preuve.

Le groupe féministe de cette ville s'était adressé à la Commission scolaire pour lui demander de faire donner aux jeunes filles de l'Ecole supérieure, aussi bien qu'aux jeunes gens, un cours d'instruction civique. Il est notoire, en effet, que la plupart des femmes ignorent presque complètement les rouages de notre vie publique, et que cette ignorance entraîne après elle de sérieux inconvénients.

Dans la discussion à laquelle donna lieu cette pétition au sein de la Commission scolaire, l'un des membres combattit la motion en alléguant que des objets d'étude, plus essentiels pour les jeunes filles que celui-là, s'imposaient à l'attention de la Commission, et il ajouta que, d'ailleurs, c'est dans les pays où les femmes ont le moins de droits politiques, qu'il y a le moins de morts infantiles.

Une telle affirmation sortant de la bouche d'un homme cultivé et autorisé, puisque cet homme n'est rien moins qu'un docteur en médecine et un gynécologue, ne pouvait naturellement passer inaperçue, ni être envisagée comme un propos sans valeur, et l'on comprend qu'elle jeta un certain émoi dans les rangs des partisans du suffrage féminin. Reproduite avec complaisance par plusieurs journaux locaux, elle risquait de devenir, dans la main des adversaires, une arme plus ou moins redoutable. L'un de ces journaux, cependant, le seul qui soit franchement favorable aux droits de la femme, la *Sentinelle*, mit en doute la vérité de l'assertion énoncée plus haut et déclara qu'il serait heureux de publier des données exactes sur la question soulevée dans la Commission scolaire.

Le groupe féministe aurait eu mauvaise grâce à garder le silence et à ne pas chercher à défendre ses positions. La présidente commença par faire une démarche auprès de l'auteur de l'attaque, qui la reçut fort aimablement, mais elle s'aperçut bientôt que, pour appuyer son allégué, il n'avait à sa disposition aucun document, ni aucune preuve de fait. Puis, s'entourant de renseignements et de chiffres puisés aux meilleures sources, elle entreprit dans une série d'articles publiés par la *Sentinelle*, de réfuter la thèse, que « les morts infantiles sont plus nombreuses là où les femmes jouissent de droits politiques. »

Il ne lui fut pas difficile de démontrer que, dans les pays qui ont accordé aux femmes le droit de suffrage, comme la Finlande, la Norvège, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, etc., etc., celles-ci ont mis à profit ce privilège pour proposer et faire voter des lois nombreuses ayant pour objet l'hygiène de l'enfance et la protection des nouveaux-nés. C'est ainsi que le Sénat australien, dans une séance tenue en novembre 1910, rendit hommage au travail des femmes électriques et élues, par une déclaration, dont nous nous permettons de

citer ces mots: « Le droit de vote concédé aux femmes d'Australie a eu les résultats les plus avantageux, par le fait qu'il a donné une grande prédominance à la législation intéressant plus particulièrement les femmes et les enfants. »

Dans l'Australie méridionale, par exemple, la mortalité infantile, depuis que les femmes ont obtenu le droit de vote, c'est-à-dire depuis quatorze ans, a diminué de moitié. Elle était annuellement, en 1893, de 1245 morts d'enfants âgés de moins d'un an; elle est descendue, en 1908, au chiffre de 600.

Nul n'ignore, d'ailleurs, que l'influence politique des femmes s'exerce, partout où elle en a l'occasion, dans le sens de la lutte contre l'alcoolisme, qu'elle est favorable, par conséquent, à l'amélioration de la santé publique, et qu'elle diminue par contre-coup la mortalité des enfants.

Aucune réponse ne fut donnée aux articles précédés, que nous ne faisons que résumer brièvement. Dès lors, la seule conclusion qu'il soit permis de tirer de cette polémique, c'est que le fait avancé par un membre du corps médical, à savoir que les morts infantiles sont moins nombreuses dans les contrées où les femmes ne jouissent pas de droits politiques, doit être considérée comme une boutade, sans consistance, plutôt que comme une affirmation réfléchie et documentée, et qu'il y a des armes dont il ne faut user qu'avec une certaine prudence, parce qu'elles se retournent contre ceux qui veulent s'en servir.

J. C.

## L'Éternelle Mineure<sup>1</sup>

(Suite et fin).

Tout compte fait, le sort de la femme n'est certainement pas le meilleur des deux, et il est conforme à l'équité de chercher à l'améliorer: je dirai même que c'est aux hommes à le faire, parce qu'ils sont les plus forts, et que c'est le privilège des forts de venir en aide aux faibles.

Je reconnais volontiers d'ailleurs que le sort de la femme a été amélioré; dans notre pays en particulier le nouveau Code civil, entré en vigueur récemment a largement tenu compte des désiderata des Sociétés féministes en accordant à la femme la capacité civile, le droit d'ester en justice, en améliorant la situation de l'enfant naturel et de sa mère. Ces réformes n'ont pu être introduites dans la loi, que parce qu'il y avait eu dans les idées et les mœurs un travail préparatoire considérable, car le législateur ne peut que consacrer les us et coutumes, et ne saurait créer par des lois de nouvelles mœurs. C'est là surtout ce qu'il y a de réjouissant. La loi du reste a un gros désavantage, c'est que lorsqu'on y recourt, il y a déjà de graves dissensiments, et que le mal est fait: aussi sont-elles impuissantes à protéger la femme, mais elles peuvent en imposer à l'homme, et à leur tour elles peuvent réagir sur les mœurs.

Mais ce n'est pas tout; il ne faut pas en rester là et le féminisme doit encore conquérir le dernier rempart, qui est le suffrage féminin. Comme le disait, il y a quelques années, un avocat distingué, mais antiféministe; c'est là la clef de voûte de la liberté féminine, c'est là la véritable arme de combat, et il ajoutait en s'adressant à un auditoire essentiellement féminin: c'est pourquoi on vous donnera volontiers tout, Mesdames, sauf cela.

Et tandis que les hommes savent bien ce qu'ils font en défendant ce dernier rempart, ils trouvent, chose singulière, des auxiliaires très nombreux dans les rangs des femmes, qui la plupart se placent du côté des hommes pour empêcher leurs sœurs plus hardies de donner le dernier assaut.

Pourquoi la femme est-elle donc si opposée à ces revendications?

Elle l'est d'abord par ignorance, par habitude, par un con-

servatisme soigneusement entretenu par les hommes, puis par la crainte de perdre le prestige qu'a la femme-joujou, la femme-enfant auprès des hommes. Elle sait que l'homme n'aime pas beaucoup la femme qu'il sent supérieure à lui, et elle préfère la puissance occulte, le pouvoir dissimulé qui lui permet, pense-t-elle, avec quelque apparence de raison d'ailleurs, mieux de régner.

Un grand nombre de femmes d'ailleurs ne connaissent pas la question et souvent ne veulent pas la connaître: il y a chez elles de la paresse, et chez celles qui sont heureuses ou contentes de leur sort, l'oubli de celles qui ne le sont pas, le manque de solidarité entre femmes, dont je parlais au début. Le féminisme est souvent pour elles un épouvantail, et j'en ai vu souvent qui étaient fort surprises et prêtes à rendre les armes, lorsqu'on réussissait à leur démontrer que le féminisme ne consiste pas, comme elles le croyaient, dans le désir des femmes de porter culotte et de devenir des hommes manqués. La plupart d'entre elles sont d'accord pour admettre le droit de suffrage ecclésiastique et scolaire, mais ne comprennent pas qu'il faut aller plus loin, et elles sont fort surprises lorsqu'on leur cite une foule d'autres questions qui les intéressent aussi directement, telles que l'alcoolisme, le salaire des femmes, la protection de la jeune fille, et tant d'autres qui ne pourront être résolues équitablement pour les femmes que lorsqu'elles auront le droit de suffrage politique, c'est-à-dire leur mot à dire dans toutes ces questions. Cette arme de combat, destinée avant tout à donner à leurs droits civils un caractère permanent et une garantie absolue, alors qu'ils ne seront sans cela jamais qu'une concession à bien plaisir, elles n'en voient que les conséquences immédiates: la femme délaissant le foyer pour aller voter, pour aller siéger dans les assemblées politiques et autres clichés absurdes mis en circulation pour les besoins de la cause. Elles paraissent d'ailleurs oublier que plusieurs d'entre elles ne craignent pas de quitter la maison pour des motifs plus futiles.

Du reste, il est inutile de s'égarer, comme on le fait souvent, dans des discussions où réapparaissent avec une régularité systématique les mêmes arguments de part et d'autre sur ce qui se passerait si le suffrage féminin existait.

Or il existe actuellement dans un assez grand nombre d'Etats, en Amérique, en Australie, voire même en Europe, pour qu'il soit possible de se baser sur des faits et non plus sur des suppositions.

Une de mes clientes de la Nouvelle Zélande me disait que le suffrage des femmes avait abouti dans son pays à la suppression de l'alcoolisme par la restriction des patentés d'auberges votée par les femmes. Voilà certes un résultat, qui n'est pas à dédaigner. Mais il y a plus et mieux: la mortalité infantile a diminué considérablement, la natalité a augmenté, le pays est prospère, il y a plus de loyauté dans les affaires politiques, les effets du suffrage féminin sur la vie de famille ont été bons. Et cependant l'on prédisait à la Nouvelle Zélande les conséquences les plus terribles de cette réforme. Il en est de même de la Nouvelle Galle du Sud et de l'Australie où le premier ministre déclare que le suffrage féminin a eu les conséquences les plus heureuses sur la vie politique et sociale de ces pays, et dont le Parlement a voté en 1910 une résolution déclarant que toutes les nations qui jouissent d'un gouvernement représentatif ne pourraient mieux faire que d'accorder aux femmes le droit de vote.

Mais que faites-vous donc là-bas, demandais-je encore à mon interlocutrice de la Nouvelle Zélande, lorsqu'il y a divergence d'opinion entre mari et femme? Après un instant de réflexion, elle me répondit simplement: « je crois que dans un cas pareil,

<sup>1</sup> Voir le *Mouvement Féministe* des 10 juin et 10 juillet.